

DHL EXPRESS

CHANGEMENTS RÉGLEMENTAIRES NOUVELLE-ZÉLANDE 2026

APERÇU

Dernière mise à jour: 4 mars 2026

APERÇU DES CHANGEMENTS RÉGLEMENTAIRES EN NOUVELLE-ZÉLANDE



A partir du 1er avril 2026, les envois importés en (ou exportés depuis) la Nouvelle-Zélande, d'une valeur inférieure à \$1 000 NZD (510 EUR), seront soumis à une nouvelle taxe réglementaire pour chaque envoi :

- Taxe sur les biens exportés depuis le pays: \$2.48 NZD par envoi + Taxe sur les Produits & Services (GST) de 15%
- Taxe sur les biens importés dans le pays: \$2.21 NZD par envoi + Taxe sur les Produits & Services (GST) de 15%

Les autorités néo-zélandaises imposent ces nouveaux frais pour compenser les coûts de gestion liés à ces envois de faible valeur et garantir un modèle de recouvrement des coûts plus équitable.

QU'EST-CE QUE CELA SIGNIFIE POUR VOUS ?

➤ POUR LES EXPÉDITEURS & DESTINATAIRES

Les envois importés ou exportés de Nouvelle-Zélande, d'une valeur maximale de \$1 000 NZD, seront soumis à ces nouveaux frais réglementaires à compter du 1er avril 2026.

➤ POUR LES EXPÉDITEURS

- **Si vous avez pré-sélectionné l'option du paiement des droits de douane, de la TVA et autres frais douaniers :** aucun autre paiement n'est requis de la part de l'importateur / du destinataire avant la livraison.
- **Si vous n'avez PAS pré-sélectionné l'option du paiement des droits de douane, de la TVA et autres frais douaniers :** l'importateur / le destinataire sera facturé avant la livraison.
 - Si l'importateur / le destinataire possède un compte DHL : DHL facturera ce compte.
 - Si l'importateur / le destinataire ne possède PAS d'un compte DHL : DHL lui enverra un lien pour effectuer le paiement en ligne par carte bancaire ou paiement QR.

COMMENT ÉVITER LES RETARDS ?

➤ **Les expéditeurs** (depuis le Reste du Monde vers la Nouvelle-Zélande) doivent :

- Fournir des informations précises et complètes sur les marchandises, y compris leur valeur déclarée exacte.
- Fournir le nom et l'adresse corrects de l'importateur / du destinataire.
- Fournir une adresse e-mail valide et le numéro de téléphone portable de l'importateur / du destinataire.

➤ **Les destinataires** en Nouvelle-Zélande doivent :

- Communiquer avec l'expéditeur pour que le nom, adresse, adresse e-mail et numéro de téléphone corrects du destinataire soient utilisés

NOTE: Pour plus d'informations, veuillez consulter le site des autorités néo-zélandaises ci-dessous :

<https://www.customs.govt.nz/customs-information-and-legislation/goods-clearance-fees/goods-fees-2026-changes>

DISCLAIMER

Bien que nous ayons pris toutes les mesures nécessaires pour garantir que les informations contenues dans ce document ont été obtenues, produites et traitées à partir de sources considérées comme fiables, aucune garantie, expresse ou implicite, n'est donnée quant à l'exactitude, l'adéquation, l'exhaustivité, la légalité, la fiabilité ou l'utilité de ces informations. Toutes les informations fournies dans ce document sont mises à disposition « en l'état ». En aucun cas, DHL Express, ses filiales ou sociétés affiliées au sein du Groupe DHL, ainsi que ses partenaires, agents ou employés, ne pourront être tenus responsables envers vous ou toute autre personne pour toute décision prise ou action effectuée sur la base de ces informations, ni pour tout dommage consécutif, spécial ou similaire, même en ayant été informés de la possibilité de tels dommages.

